

**DECISION N° 20230330_P_045
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Du Pilat Rhodanien relative à l'organisation d'un camp jeunesse pour l'hébergement au camping de la Lône pour un groupe de 32 jeunes âgés de 12 à 14 ans.**

N° 20230330_P_045

Décide

De signer une convention avec :

OBJET**Communauté de Communes Du Pilat Rhodanien
Représentée par son Président en exercice, M. Serge
Rault
9 Rue des Prairies
42410 PELUSSIN**

Pour l'organisation d'un camp jeunesse en camping pour un groupe de 32 jeunes maximum âgés de 12-14 ans au camping de La Lône

Dates : du 10 au 14 juillet 2023**Participants** : 32 jeunes maximum âgés de 12-14 ans.**Lieu** : Saint Pierre de Boeuf**Montant** : 1022.40€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 mars 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

